Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV
Stab

Ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège. Modification

droit en vigueur	projekt mis en consultation
titre Ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège	*titre* Verordnung des EDI über die Ein-, Durch- und Ausfuhr von Tieren und Tierprodukten im Verkehr mit den EU-Mitgliedstaaten, Island, Nordirland und Norwegen
Préambule vu les art. 5, al. 2, 6, al. 2, 10, al. 4, 24, al. 3, et 25, al. 1, de l'ordonnance du 18 novembre 2015 réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège (OITE-UE),	*Préambule* vu les art. 5, al. 2, 6, al. 2, 10, al. 4, 24, al. 3, et 25, al. 1, de l'ordonnance du 18 novembre 2015 réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les États membres de l'UE, l'Irlande du Nord, l'Islande et la Norvège (OITE-UE),
Art. 2, al. 1, phrase introductive et let. a En cas d'importation, les garanties sanitaires additionnelles suivantes doivent être fournies : a. animaux de l'espèce bovine: une garantie que les animaux sont indemnes de rhinotrachéite bovine infectieuse et de vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV) ;	*Art. 2, al. 1, phrase introductive et let. a* En cas d'importation des animaux et produits animaux figurant ci-après, les garanties sanitaires additionnelles suivantes doivent être fournies : a. animaux de l'espèce bovine, camélidés de l'Ancien et du Nouveau Monde ainsi que cervidés : une garantie que les animaux sont indemnes de rhinotrachéite bovine infectieuse et de vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV) ;

Annexe 1
(art. 1)

Actes législatifs de l'UE fixant les conditions harmonisées sur les échanges intracommunautaires

Acte législatif de l'UE	Titre et date de publication de l'acte législatif et de l'acte modificateur
1. Règlement (CE) nº 999/2001	Règlement (CE) nº 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2022/2246, JO L 295 du 16.11.2022, p. 1.
2. Règlement (CE) nº 852/2004	Règlement (CE) nº 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, JO L 139 du 30.4.2004, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2021/382, JO L 74 du 4.3.2021, p. 3.
3. Règlement (CE) nº 853/2004	Règlement (CE) nº 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, JO L 139 du 30.4.2004, p. 55; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2023/166, JO L 24 du 26.1.2023, p. 1.
4. Règlement (CE) nº 1/2005	Règlement (CE) nº 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) nº 1255/97, JO L 3 du 5.1.2005, p. 1; modifié par le règlement (UE) 2017/625, JO L 95 du 7.4.2017, p. 1.
5. Règlement (CE) nº 1069/2009	Règlement (CE) nº 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) nº 1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux), JO L 300 du 14.11.2009, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2019/1009, JO L 170 du 25.6.2019, p. 1.
6. Règlement (UE) nº 142/2011	Règlement (UE) nº 142/2011 de la Commission du 25 février 2011 portant application du règlement (CE) nº 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive, JO L 54 du 26.2.2011, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2022/488, JO L 100 du 28.3.2022, p. 6.
7. Règlement (UE) nº 576/2013	Règlement (UE) nº 576/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et abrogeant le règlement (CE) nº 998/2003, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2021/1933, JO L 396 du 10.11.2021, p. 4.
8. Règlement d'exécution (UE) nº 577/2013	Règlement d'exécution (UE) nº 577/2013 de la Commission du 28 juin 2013 concernant les modèles de documents d'identification relatifs aux mouvements non commerciaux de chiens, de chats et de

Annexe 1
(art. 1)

Actes législatifs de l'UE fixant les conditions harmonisées sur les échanges intracommunautaires

Acte législatif de l'UE	Titre et date de publication de l'acte législatif et de l'acte modificateur
1. Règlement (CE) n° 999/2001	Règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles, y compris les actes législatifs relatifs à des mesures de sauvegarde à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles adoptées par la Commission sur la base des art. 4, 24 et 24 bis du règlement, JO L 147 du 31.5.2001, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2022/2246, JO L 295 du 16.11.2022, p. 1. Les règlements d'exécution de l'UE comprenant les mesures de sauvegarde peuvent être consultés sur le site internet de l'OSAV
2. Règlement (CE) n° 852/2004	Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, JO L 139 du 30.4.2004, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2021/382, JO L 74 du 4.3.2021, p. 3.
3. Règlement (CE) n° 853/2004	Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, JO L 139 du 30.4.2004, p. 55 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/166, JO L 24 du 26.1.2023, p. 1.
4. Règlement (CE) n° 1/2005	Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97, JO L 3 du 5.1.2005, p. 1 ; modifié par le règlement (UE) 2017/625, JO L 95 du 7.4.2017, p. 1.
5. Règlement (CE) n° 1069/2009	Règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 (règlement relatif aux sous-produits animaux), JO L 300 du 14.11.2009, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2019/1009, JO L 170 du 25.6.2019, p. 1.
6. Règlement (UE) n° 142/2011	Règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission du 25 février 2011 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive, JO L 54 du 26.2.2011, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2022/488, JO L 100 du 28.3.2022, p. 6.
7. Règlement (UE) n° 576/2013	Règlement (UE) n° 576/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de

		furets, l'établissement de listes de territoires et de pays tiers ainsi que les exigences en matière de format, de présentation et de langues applicables aux déclarations attestant la conformité à certaines conditions prévues par le règlement (UE) nº 576/2013 du Parlement européen et du Conseil, JO L 178 du 28.6.2013, p. 109; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) nº 2020/2016, JO L 415 du 10.12.2020, p. 39.
9.	Règlement (UE) 2016/429	Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale»), JO L 84 du 31.3.2016, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/361, JO L 52 du 20.02.2023, p. 1.
10.	Règlement (UE) 2017/625	Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) nº 999/2001, (CE) nº 396/2005, (CE) nº 1069/2009, (CE) nº 1107/2009, (UE) nº 1151/2012, (UE) nº 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) nº 1/2005 et (CE) nº 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) nº 854/2004 et (CE) nº 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels), JO L 95 du 7.4.2017, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2022/2292, JO L 304 du 24.11.2022, p. 1.
11.	Règlement d'exécution (UE) 2018/1882	Règlement d'exécution (UE) 2018/1882 de la Commission du 3 décembre 2018 sur l'application de certaines dispositions en matière de prévention et de lutte contre les maladies à des catégories de maladies répertoriées et établissant une liste des espèces et des groupes d'espèces qui présentent un risque considérable du point de vue de la propagation de ces maladies répertoriées, JO L 308 du 4.12.2018, p. 21; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2022/925, JO L 160 du 15.6.2022, p. 30.
12.	Règlement d'exécution (UE) 2019/1715	Règlement d'exécution (UE) 2019/1715 de la Commission du 30 septembre 2019 établissant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information sur les contrôles officiels et de ses composantes (règlement IMSOC), JO L 261 du 14.10.2019, p. 37; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2021/547, JO L 109 du 30.3.2021, p. 60.
13.	Règlement délégué (UE) 2019/2035	Règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission du 28 juin 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver, JO L 314 du 5.12.2019, p. 115; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2021/2168, JO L 438 du 8.12.2021, p. 38.

		compagnie et abrogeant le règlement (CE) n° 998/2003, y compris les actes législatifs relatifs à des mesures de sauvegarde adoptées par la Commission sur la base de l'art. 36 du règlement, JO L 178 du 28.6.2013, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2021/1933, JO L 396 du 10.11.2021, p. 4. Les règlements d'exécution de l'UE comprenant les mesures de sauvegarde peuvent être consultés sur le site internet de l'OSAV.
8.	Règlement d'exécution (UE) n° 577/2013	Règlement d'exécution (UE) n° 577/2013 de la Commission du 28 juin 2013 concernant les modèles de documents d'identification relatifs aux mouvements non commerciaux de chiens, de chats et de furets, l'établissement de listes de territoires et de pays tiers ainsi que les exigences en matière de format, de présentation et de langues applicables aux déclarations attestant la conformité à certaines conditions prévues par le règlement (UE) n° 576/2013 du Parlement européen et du Conseil, JO L 178 du 28.6.2013, p. 109 ; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2020/2016, JO L 415 du 10.12.2020, p. 39.
9.	Règlement (UE) 2016/429	Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale (« législation sur la santé animale »), y compris les actes législatifs relatifs aux mesures de lutte contre les épizooties adoptées par la Commission sur la base des art. 6, 9, 71, 83, 141, 206 et 259, JO L 84 du 31.3.2016, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/361, JO L 52 du 20.02.2023, p. 1. Les règlements d'exécution de l'UE comprenant les mesures de lutte contre les épizooties peuvent être consultés sur le site internet de l'OSAV.
10.	Règlement (UE) 2017/625	Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) nº 999/2001, (CE) nº 396/2005, (CE) nº 1069/2009, (CE) nº 1107/2009, (UE) nº 1151/2012, (UE) nº 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) nº 1/2005 et (CE) nº 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) nº 854/2004 et (CE) nº 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels), JO L 95 du 7.4.2017, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2022/2292, JO L 304 du 24.11.2022, p. 1.
11.	Règlement d'exécution (UE) 2018/1882	Règlement d'exécution (UE) 2018/1882 de la Commission du 3 décembre 2018 sur l'application de certaines dispositions en matière de prévention et de lutte contre les maladies à des catégories de maladies répertoriées et établissant une liste des espèces et des groupes d'espèces qui présentent un risque considérable du point de vue de la propagation de ces maladies répertoriées, JO L 308 du 4.12.2018, p. 21 ; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2022/925, JO L 160 du 15.6.2022, p. 30.

14.	Règlement délégué (UE) 2020/686	Règlement délégué (UE) 2020/686 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux ainsi que les exigences en matière de traçabilité et les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements dans l'Union de produits germinaux de certains animaux terrestres détenus, JO L 174 du 3.6.2020, p. 1; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/880, JO L 194 du 2.6.2021, p. 1.
15.	Règlement délégué (UE) 2020/687	Règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci, JO L 174 du 3.6.2020, p. 64; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/1140, JO L 247 du 13.7.2021, p. 50.
16.	Règlement délégué (UE) 2020/688	Règlement délégué (UE) 2020/688 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements d'animaux terrestres et d'œufs à couver dans l'Union, JO L 174 du 3.6.2020, p. 140; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/118, JO L 16 du 18.1.2023, p. 1.
17.	Règlement délégué (UE) 2020/689	Règlement délégué (UE) 2020/689 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à la surveillance, aux programmes d'éradication et au statut «indemne» de certaines maladies répertoriées et émergentes, JO L 174 du 3.6.2020, p. 211; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/881, JO L 194 du 2.6.2021, p. 10.
18.	Règlement d'exécution (UE) 2020/690	Règlement d'exécution (UE) 2020/690 de la Commission du 17 décembre 2019 portant modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les maladies répertoriées faisant l'objet de programmes de surveillance au sein de l'Union, la portée géographique de ces programmes et les maladies répertoriées pour lesquelles des compartiments disposant d'un statut «indemne de maladie» peuvent être créés, version du JO L 174 du 3.6.2020, p. 341.
19.	Règlement délégué (UE) 2020/691	Règlement délégué (UE) 2020/691 de la Commission du 30 janvier 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dispositions applicables aux établissements aquacoles et aux transporteurs d'animaux aquatiques, version du JO L 174 du 3.6.2020, p. 345.
20.	Règlement délégué (UE) 2020/990	Règlement délégué (UE) 2020/990 de la Commission du 28 avril 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire et les exigences en matière de certification zoosanitaire applicables aux mouvements d'animaux aquatiques et de produits d'origine animale issus d'animaux aquatiques au sein de l'Union, version du JO L 221 du 10.7.2020, p. 42.

12.	Règlement d'exécution (UE) 2019/1715	Règlement d'exécution (UE) 2019/1715 de la Commission du 30 septembre 2019 établissant les règles de fonctionnement du système de gestion de l'information sur les contrôles officiels et de ses composantes (règlement IMSOC), JO L 261 du 14.10.2019, p. 37 ; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2021/547, JO L 109 du 30.3.2021, p. 60.
13.	Règlement délégué (UE) 2019/2035	Règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission du 28 juin 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver, JO L 314 du 5.12.2019, p. 115 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2021/2168, JO L 438 du 8.12.2021, p. 38.
14.	Règlement délégué (UE) 2020/686	Règlement délégué (UE) 2020/686 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux ainsi que les exigences en matière de traçabilité et les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements dans l'Union de produits germinaux de certains animaux terrestres détenus, JO L 174 du 3.6.2020, p. 1 ; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/880, JO L 194 du 2.6.2021, p. 1.
15.	Règlement délégué (UE) 2020/687	Règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci, JO L 174 du 3.6.2020, p. 64 ; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/1140, JO L 247 du 13.7.2021, p. 50.
16.	Règlement délégué (UE) 2020/688	Règlement délégué (UE) 2020/688 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements d'animaux terrestres et d'œufs à couver dans l'Union, JO L 174 du 3.6.2020, p. 140 ; modifié en dernier lieu par le règlement délégué (UE) 2023/118, JO L 16 du 18.1.2023, p. 1.
17.	Règlement délégué (UE) 2020/689	Règlement délégué (UE) 2020/689 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à la surveillance, aux programmes d'éradication et au statut « indemne » de certaines maladies répertoriées et émergentes, JO L 174 du 3.6.2020, p. 211 ; modifié par le règlement délégué (UE) 2021/881, JO L 194 du 2.6.2021, p. 10.
18.	Règlement d'exécution (UE) 2020/690	Règlement d'exécution (UE) 2020/690 de la Commission du 17 décembre 2019 portant modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les maladies répertoriées faisant l'objet de programmes de surveillance au sein de l'Union, la portée géographique de ces programmes et les maladies répertoriées pour lesquelles des compartiments disposant d'un statut « indemne de maladie » peuvent être créés, version du JO L 174 du 3.6.2020, p. 341.

21. Règlement d'exécution (UE) 2020/999	Règlement d'exécution (UE) 2020/999 de la Commission du 9 juillet 2020 établissant les dispositions d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux et la traçabilité des produits germinaux des bovins, porcins, ovins, caprins et équidés, version du JO L 221 du 10.7.2020, p. 99.
22. Règlement délégué (UE) 2020/2154	Règlement délégué (UE) 2020/2154 de la Commission du 14 octobre 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire et les exigences en matière de certification et de notification applicables aux mouvements dans l'Union de produits d'origine animale issus d'animaux terrestres, version du JO L 431 du 21.12.2020, p. 5.
23. Règlement d'exécution (UE) 2020/2235	Règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission du 16 décembre 2020 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire, les modèles de certificat officiel et les modèles de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements au sein de l'Union d'envois de certaines catégories d'animaux et de biens, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant le règlement (CE) nº 599/2004, les règlements d'exécution (UE) nº 636/2014 et (UE) 2019/628, la directive 98/68/CE et les décisions 2000/572/CE, 2003/779/CE et 2007/240/CE, JO L 442 du 30.12.2020, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2022/2504, JO L 325 du 20.12.2022, p. 62.
24. Règlement d'exécution (UE) 2020/2236	Règlement d'exécution (UE) 2020/2236 de la Commission du 16 décembre 2020 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire pour l'entrée dans l'Union et les mouvements au sein de l'Union d'envois d'animaux aquatiques et de certains produits d'origine animale issus d'animaux aquatiques, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant le règlement (CE) nº 1251/2008, JO L 442 du 30.12.2020, p. 410; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1471, JO L 326 du 15.9.2021, p. 1.
25. Décision d'exécution (UE) 2021/260	Décision d'exécution (UE) 2021/260 de la Commission du 11 février 2021 portant approbation des mesures nationales visant à limiter les effets de certaines maladies des animaux aquatiques conformément à l'article 226, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 2010/221/UE de la Commission, JO L 59 du 19.2.2021, p. 1; modifiée par la décision d'exécution (UE) 2022/1188, JO L 184 du 11.7.2022, p. 59.
26. Règlement d'exécution (UE) 2021/403	Règlement d'exécution (UE) 2021/403 de la Commission du 24 mars 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire et les modèles de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant la décision 2010/470/UE, JO L 113 du 31.3.2021, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2023/308, JO L 40 du 10.2.2023, p. 1.

19. Règlement délégué (UE) 2020/691	Règlement délégué (UE) 2020/691 de la Commission du 30 janvier 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dispositions applicables aux établissements aquacoles et aux transporteurs d'animaux aquatiques, version du JO L 174 du 3.6.2020, p. 345.
20. Règlement délégué (UE) 2020/990	Règlement délégué (UE) 2020/990 de la Commission du 28 avril 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire et les exigences en matière de certification zoosanitaire applicables aux mouvements d'animaux aquatiques et de produits d'origine animale issus d'animaux aquatiques au sein de l'Union, version du JO L 221 du 10.7.2020, p. 42.
21. Règlement d'exécution (UE) 2020/999	Règlement d'exécution (UE) 2020/999 de la Commission du 9 juillet 2020 établissant les dispositions d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux et la traçabilité des produits germinaux des bovins, porcins, ovins, caprins et équidés, version du JO L 221 du 10.7.2020, p. 99.
22. Règlement délégué (UE) 2020/2154	Règlement délégué (UE) 2020/2154 de la Commission du 14 octobre 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire et les exigences en matière de certification et de notification applicables aux mouvements dans l'Union de produits d'origine animale issus d'animaux terrestres, version du JO L 431 du 21.12.2020, p. 5.
23. Règlement d'exécution (UE) 2020/2235	Règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission du 16 décembre 2020 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire, les modèles de certificat officiel et les modèles de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements au sein de l'Union d'envois de certaines catégories d'animaux et de biens, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant le règlement (CE) n° 599/2004, les règlements d'exécution (UE) n° 636/2014 et (UE) 2019/628, la directive 98/68/CE et les décisions 2000/572/CE, 2003/779/CE et 2007/240/CE, JO L 442 du 30.12.2020, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2022/2504, JO L 325 du 20.12.2022, p. 62.
24. Règlement d'exécution (UE) 2020/2236	Règlement d'exécution (UE) 2020/2236 de la Commission du 16 décembre 2020 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire pour l'entrée dans l'Union et les mouvements au sein de l'Union d'envois d'animaux aquatiques et de certains produits d'origine animale issus d'animaux aquatiques, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant le règlement (CE) n° 1251/2008, JO L 442 du 30.12.2020, p. 410 ; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1471, JO L 326 du 15.9.2021, p. 1.

27. Règlement d'exécution (UE) 2021/520	Règlement d'exécution (UE) 2021/520 de la Commission du 24 mars 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la traçabilité de certains animaux terrestres détenus, JO L 104 du 25.3.2021, p. 39; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2021/1064, JO L 229 du 29.6.2021, p. 8.
28. Règlement d'exécution (UE) 2021/620	Règlement d'exécution (UE) 2021/620 de la Commission du 15 avril 2021 établissant les modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'approbation du statut «indemne de maladie» et du statut de non-vaccination de certains États membres ou de zones ou compartiments de ceux-ci au regard de certaines maladies répertoriées et l'approbation des programmes d'éradication de ces maladies répertoriées, JO L 131 du 16.4.2021, p. 78; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2023/150, JO L 20 du 23.1.2023, p. 33.
29. Règlement d'exécution (UE) 2021/963	Règlement d'exécution (UE) 2021/963 de la Commission du 10 juin 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429, (UE) 2016/1012 et (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des équidés et établissant des modèles de document d'identification de ces animaux, version du JO L 213 du 16.6.2021, p. 3.
30. Règlement délégué (UE) 2023/361	Règlement délégué (UE) 2023/361 de la Commission du 28 novembre 2022 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour la prévention de certaines maladies répertoriées et la lutte contre celles-ci, version du JO L 52 du 20.2.2023, p. 1.

25. Décision d'exécution (UE) 2021/260	Décision d'exécution (UE) 2021/260 de la Commission du 11 février 2021 portant approbation des mesures nationales visant à limiter les effets de certaines maladies des animaux aquatiques conformément à l'article 226, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 2010/221/UE de la Commission, JO L 59 du 19.2.2021, p. 1 ; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2022/1188, JO L 184 du 11.7.2022, p. 59.
26. Règlement d'exécution (UE)2021/520	Règlement d'exécution (UE) 2021/520 de la Commission du 24 mars 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la traçabilité de certains animaux terrestres détenus, JO L 104 du 25.3.2021, p. 39 ; modifié par le règlement d'exécution (UE) 2021/1064, JO L 229 du 29.6.2021, p. 8.
27. Règlement d'exécution (UE) 2021/403	Règlement d'exécution (UE) 2021/403 de la Commission du 24 mars 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire et les modèles de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant la décision 2010/470/UE, JO L 113 du 31.3.2021, p. 1 ; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2023/308, JO L 40 du 10.2.2023, p. 1.
28. Règlement d'exécution (UE) 2021/620	Règlement d'exécution (UE) 2021/620 de la Commission du 15 avril 2021 établissant les modalités d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'approbation du statut « indemne de maladie » et du statut de non-vaccination de certains États membres ou de zones ou compartiments de ceux-ci au regard de certaines maladies répertoriées et l'approbation des programmes d'éradication de ces maladies répertoriées, JO L 131 du 16.4.2021, p. 78 ; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2023/150, JO L 20 du 23.1.2023, p. 33.
29. Règlement d'exécution (UE) 2021/963	Règlement d'exécution (UE) 2021/963 de la Commission du 10 juin 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429, (UE) 2016/1012 et (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des équidés et établissant des modèles de document d'identification de ces animaux, version du JO L 213 du 16.6.2021, p. 3.
30. Règlement délégué (UE) 2023/361	Règlement délégué (UE) 2023/361 de la Commission du 28 novembre 2022 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour la prévention de certaines maladies répertoriées et la lutte contre celles-ci, version du JO L 52 du 20.2.2023, p. 1.

Annexe 2 (art. 2, al. 2)	*Annexe 2* (art. 2, al. 2)
Conditions d'acceptation des garanties sanitaires additionnelles	**Conditions d'acceptation des garanties sanitaires additionnelles**
1 Garanties sanitaires additionnelles pour les animaux de l'espèce bovine, les camélidés de l'Ancien et du Nouveau Monde ainsi que les cervidés	**1 Garanties sanitaires additionnelles pour les animaux de l'espèce bovine, les camélidés de l'Ancien et du Nouveau Monde ainsi que les cervidés**
Les garanties sanitaires additionnelles visées à l'art. 2, al. 1, let. a, ne sont acceptées que si les conditions fixées aux art. 2 et 3 de la décision 2004/558/CE sont remplies.	Les garanties sanitaires additionnelles visées à l'art. 2, al. 1, let. a, ne sont acceptées que si les conditions fixées à l'art. 11 du règlement délégué 2020/688 sont remplies.
2 Garanties sanitaires additionnelles pour les animaux de l'espèce porcine	**2 Garanties sanitaires additionnelles pour les animaux de l'espèce porcine**
Les garanties sanitaires additionnelles visées à l'art. 2, al. 1, let. b, ne sont acceptées que si les conditions fixées à l'art. 1 de la décision 2008/185/CE sont remplies.	Les garanties sanitaires additionnelles visées à l'art. 2, al. 1, let. b, ne sont acceptées que si les conditions fixées à l'art. 20 du règlement délégué 2020/688 sont remplies.